



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

**OBJET : ACTE MODIFICATIF N°2 AU
CONCOURS APS - MAITRISE D'ŒUVRE POUR
LA**

**DÉCISION N° DM-25-200
EN DATE DU 16 JUIN 2025**

**RESTRUCTURATION DU CENTRE CULTUREL
SPORTIF GEORGES POMPIDOU A**

**VINCENNES, PASSE AVEC LA SOCIETE AJC
ARCHITECTES**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 27 mai 2020 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil Municipal du 10 mars 2021 autorisant le lancement du concours sur APS relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel sportif Georges Pompidou à Vincennes ;

VU la décision n°DM-22-194 du 18 mai 2022 autorisant la signature du concours sur APS relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel sportif Georges Pompidou à Vincennes (notifié le 20/05/2022) ;

VU la décision n°DM-24-329 du 30 septembre 2024 autorisant la signature de l'acte modificatif n°1 ;

VU le procès-verbal de la Commission d'Appel d'Offres en date du 15 mai 2025 donnant un avis favorable pour l'acte modificatif n°2 ;

CONSIDÉRANT que l'acte modificatif n°2 a pour objet de notifier au titulaire AJC ARCHITECTES différents éléments relatifs à l'organisation de la maîtrise d'ouvrage de l'opération (mise en place d'un mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée avec la société EGIS CONSEIL, évolution du périmètre du mandat d'EGIS CONSEIL suite à l'arrêt de la mission de l'AMO SETEC, précisions sur le périmètre actuel d'intervention d'EGIS CONSEIL).

D É C I D E

DE SIGNER avec la société AJC ARCHITECTES, sise 2, rue de l'Eglise – 94300 VINCENNES, représentée par Monsieur David JOULIN, Co-gérant, l'acte modificatif n°2 du concours sur APS relatif à la maîtrise d'œuvre pour la restructuration du centre culturel sportif Georges Pompidou à Vincennes.

L'acte modificatif n°2 n'a aucune incidence financière sur le montant du marché public.

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250616-lmc1H13200H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/06/2025
Date de Publication : 16/06/2025

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Signé

Charlotte LIBERT

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20250616-lmc1H13200H1-AR
Date de réception en Préfecture : 16/06/2025
Date de Publication : 16/06/2025